Nations Unies S/PV.7790



Conseil de sécurité

Provisoire

Soixante et onzième année

7790e séance
Jeudi 13 octobre 2016, à 11 heures
New York

Président :	M. Iliichev	(Fédération de Russie)
Membres :	Angola	M. Lucas
	Chine	M. Shen Bo
	Égypte	M. Moustafa
	Espagne	M. González de Linares Palou
	États-Unis d'Amérique	Mme Wilson
	France	M. Lamek
	Japon	M. Bessho
	Malaisie	Mme Adnin
	Nouvelle-Zélande	M. Taula
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Rycroft
	Sénégal	M. Seck
	Ukraine	M. Vitrenko
	Uruguay	M. Bermúdez
	Venezuela (République bolivarienne du)	M. Méndez Graterol

Ordre du jour

La question concernant Haïti

Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (S/2016/753)

16-32164 (F)





La séance est ouverte à 11 h 20.

Expression de condoléances et minute de silence à la mémoire de S. M. le Roi Bhumibol Adulyadej du Royaume de Thaïlande

Le Président (*parle en russe*) : Au nom des membres du Conseil de sécurité, je tiens à faire part de nos plus profondes condoléances à la famille royale, au Gouvernement et au peuple du Royaume de Thaïlande à l'occasion du décès de S. M. le Roi Bhumibol Adulyadej.

J'invite les membres du Conseil de sécurité à se lever et à observer une minute de silence à la mémoire de Sa Majesté.

Les membres du Conseil de sécurité observent une minute de silence.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La question concernant Haïti

Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (S/2016/753)

Le Président (*parle en russe*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de l'Argentine, du Brésil, du Canada, du Chili, de la Colombie, du Guatemala et du Pérou à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2016/862, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par l'Angola, l'Argentine, le Brésil, le Canada, le Chili, la Colombie, les États-Unis d'Amérique, la France, le Guatemala, le Japon, la Malaisie, la Nouvelle-Zélande, le Pérou, l'Ukraine, l'Uruguay et la République bolivarienne du Venezuela.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2016/753, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Angola, Chine, Égypte, France, Japon, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Fédération de Russie, Sénégal, Espagne, Ukraine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du)

Le Président (*parle en russe*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2313 (2016).

La séance est levée à 11 h 25.